

Appel à candidature :

Renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS

Dans le cadre du renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tain l'Hermitage, il est procédé à un appel de candidatures pour la désignation des représentants d'associations.

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, les membres nommés du conseil d'administration comprennent notamment des membres issus des catégories d'associations suivantes :

- ✓ de l'Union départementale des associations familiales (UDAF),
- ✓ des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- ✓ des associations de personnes handicapées du département,
- ✓ des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

L'article R.123-15 du même code, ne peuvent siéger au conseil d'administration les personnes qui sont fournisseurs de biens ou de services au centre d'action sociale.

Les associations concernées sont invitées à proposer une liste comportant au minimum trois candidats.

Les candidatures devront être adressées à la mairie de Tain l'Hermitage avant le **lundi 4 mai 2026**, par courrier.

Les représentants seront nommés par Monsieur le Maire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la mairie au

Fait à TAIN L'HERMITAGE,
Le 16/04/2026

Le Maire
Cyril LAURENT

